



Juin 2005

Un vote porteur d'espoirs pour Mantes la Jolie

Référendum du 29 mai. Le NON à Mantes la Jolie

Commune	56,46%
----------------	---------------

Par secteurs

Centre-Ville (Bureaux 1 à 6)	46,30%
Gassicourt (Bureaux 7 à 13)	57,51%
Val-Fourré (Bureaux 14 à 19)	68,37%

Par bureaux

Bureau 1	41,54%
Bureau 2	45,79%
Bureau 3	50,80%
Bureau 4	52,11%
Bureau 5	44,41%
Bureau 6	44,70%
Bureau 7	59,33%
Bureau 8	57,81%
Bureau 9	54,81%
Bureau 10	67,38%
Bureau 11	47,39%
Bureau 12	53,19%
Bureau 13	66,27%
Bureau 14	68,42%
Bureau 15	69,70%
Bureau 16	68,16%
Bureau 17	68,14%
Bureau 18	65,80%
Bureau 19	69,78%

Lors du référendum sur le traité de Maastricht de 1992, les Mantais avaient dit NON à 54%. Cette fois-ci, c'est à plus de 56% qu'ils ont dit NON à la Constitution européenne que voulait nous imposer Giscard d'Estaing et les partisans du OUI.

En votant NON, les Mantais n'ont pas dit non à l'Europe. Au contraire c'est, avant tout, le "libéralisme" qu'ils ont rejeté après une réflexion, des débats sérieux qui contrastaient avec les insultes des dirigeants nationaux des partis qui appelaient à voter à oui et qui ne comprenaient pas pourquoi les citoyens voulaient juger par eux-mêmes..

Et pourtant, alors que ces partis monopolisent 94% des sièges à l'Assemblée nationale, 37 sièges (UMP et PS) sur 43 au Conseil municipal, les électeurs (majoritairement de gauche) ont envoyé un message clair: ils ne supportent plus que la gauche dès qu'elle est au pouvoir mène une politique de droite comme en Grande-Bretagne ou en Allemagne, ils ne veulent plus qu'on les méprise.

C'est la raison pour laquelle, avec plusieurs dizaines de signataires du Comité du Mantois pour le NON, nous avons pris l'initiative de constituer un nouveau comité informel: le Comité citoyen du Mantois. Il se fixe un objectif simple: faire de la politique (au vrai sens du terme) entre deux élections, en donnant la parole à toutes celles et à tous ceux qui le voudront, sur tous les sujets - locaux, nationaux, européens, internationaux.

Pour que la citoyenneté ne reste pas uniquement un argument électoral, je vous invite à rejoindre ce comité.

Amicalement,

Marc Jammet.

Prochain conseil municipal de Mantes la Jolie →lundi 4 juillet 2005 à 20h30

Il est public. L'entrée est donc libre et chaque Mantais peut y assister (entrée «mariages» de l'Hôtel de Ville, rue Gambetta).

E-mail : marc.jammet@wanadoo.fr Site Internet: http://perso.wanadoo.fr/marcjammet
--

Restauration scolaire : nouveau contrôle suspicieux

Un nouveau système est mis en place. Non seulement les familles continueront à payer d'avance les repas des enfants mais elles devront être mieux «identifiées» afin de pouvoir engager des poursuites en cas d'impayés. Ces poursuites pourront aller jusqu'à l'exclusion des enfants de la cantine.

C'est tout simplement immoral. Avant tout, cela va frapper les enfants des familles défavorisées.

J'ai rappelé que la Municipalité avait les moyens de baisser très fortement les tarifs de cantine et d'assurer un meilleur contrôle sanitaire en municipalisant ce service.

Bien entendu, j'ai voté contre cette délibération.

Ont voté contre : les groupes communiste et partenaire, socialiste et DECIL. **Ont voté pour :** droite et Front national

Abattoir public : on vend «les meubles»

C'est la société d'exploitation de l'abattoir qui sera chargée de vendre le matériel (moyennant une rémunération de 30% du prix de vente). A nouveau, j'ai dénoncé cette fermeture, décidée uniquement parce-qu'il faut faire de la place à la ZAC des Bords de Seine. Du coup, l'abattoir le plus proche se situera à Rouen et les pouvoirs publics devront maintenant trouver des solutions de remplacement pour l'Aïd dès après 2006.

Ont voté contre : groupe communiste et partenaire. **Ont voté pour :** droite, Front national, groupe socialiste, DECIL.

Terrain acheté et revendu à la CAMY

La Municipalité a utilisé son droit de préemption pour acheter un terrain de 1645 m2 avant de le revendre à la CAMY dans la même délibération. De fait, elle achète ainsi, pour le compte de la CAMY, ce terrain sans même savoir ce qu'on va y faire.

Ont voté contre : groupe communiste et partenaire. **Ont voté pour :** droite, Front national, groupe socialiste, DECIL

Rue Marceau : achat de quelques mètres carrés à une société non-proprétaire

Après avoir renoncé à la première opération immobilière devant l'action des riverains et de leur association, la Municipalité a décidé «de passer en force». Du coup, elle achète 4,5 m2 de terrain à la société immobilière pour agrandir une impasse (qu'elle annonce du domaine public) afin de pouvoir rendre présentable son projet. Cette pirouette ne trompe personne :

parce qu'il s'agit toujours de la vente d'un terrain de l'OPHLM qui aurait pu servir à autre chose qu'à densifier cette parcelle au profit d'une société privée,

parce que l'impasse Marceau n'appartient pas à la Ville. Depuis 1980, elle est reconnue «à usage privatif»,

parce qu'en cas de construction, la sécurité des piétons ne serait pas assurée à la sortie du parking souterrain.

Enfin, cerise sur le gâteau, la société immobilière n'achètera à l'OPHLM son terrain que si elle peut y construire. Elle vend donc à la Ville un terrain qui ne lui appartient pas encore !

Pourquoi cette obstination à construire à quelques mètres de l'Eglise Sainte Anne, là où les riverains s'y opposent et en engageant, à chaque fois, les finances de la Ville dans des contentieux qu'elle perd systématiquement ?

Ont voté contre : groupes communiste et partenaire, DECIL.

Ont voté pour : droite, Front national, groupe socialiste.

Destructions-aménagements (quartiers des peintres et des médecins).

J'ai voté contre les délibérations parce que ces programmes comportent la casse pure et simple de logements sociaux sans reconstructions à part de vagues promesses (près de 1 000 logements vont être détruits, seuls 45 vont y être reconstruits alors que 250 millions d'euros vont être dépensés par l'Etat).

Ont voté contre : groupe communiste et partenaire. **Ont voté pour :** droite, Front national, groupe socialiste, DECIL

Lors du Conseil municipal du 21 mars, j'ai été élu administrateur du Comité communal d'action sociale en remplacement de Sarah Bonnot (groupe socialiste). Celui-ci se compose dorénavant de 5 élus (Michel Vialay, Michel Sevin, Lilyane Philippe, Cécile Dumoulin pour la droite, Marc Jammet pour l'opposition de gauche) et de 4 représentants (désignés) des associations œuvrant dans ce domaine (Georges Akrich, Paulette Billaudel, François Muzart, Jacques Matt).

Privatisation de l'aide ménagère

C'est ce qu'a décidé la majorité du CCAS en faisant reprendre ce service par une association privée – l'ADMR.

Je m'y suis opposé car, si l'ADMR peut compléter l'offre de la Ville, rien ne justifie la disparition pure et simple de ce service.

Au lieu de cela, au cours des années, on a réduit les effectifs du service, ses moyens financiers, aucune action de formation du personnel n'a été entreprise ... pour en arriver aujourd'hui à la privatisation.

Quant aux salariés (13 actuellement), seuls 6 rejoindront l'ADMR alors qu'on s'est contenté, pour toute concertation, «d'entretiens individualisés» avec la hiérarchie.

Tout le monde y perd donc : les personnes âgées, les salariés et le service public.

Les administrateurs qui ont approuvé cette décision portent une lourde responsabilité qu'ils devront assumer devant la population mantaise.

J'ai voté contre. Ont voté pour : les autres administrateurs.

Résidence Henri Clérisse : + 2,72% d'augmentation.

En moyenne, les loyers pour les personnes âgées de cette résidence vont augmenter de 2,72% - soit beaucoup plus que l'inflation estimée à 1,5%.

J'ai voté contre. Ont voté pour : les autres administrateurs.

Maintenance des cages d'escalier pour le «logement français».

Sous couvert d'un chantier éducatif, la maintenance des escaliers (rues Blaise Pascal, Bossuet et Molière) sera effectuée par de jeunes résidents.

Le problème, c'est que cette prestation incombe à cette société HLM, que les jeunes résidents seront peu ou pas rémunérés et que, de plus, le CCAS versera une subvention de 1 500 euros au «logement français».

C'est scandaleux et, en tout cas, cela ne peut être du ressort de l'action sociale.

J'ai voté contre. Ont voté pour : les autres administrateurs.

J'ai voté pour... les constructions de locaux d'insertion (demande de subvention) et du Centre de vie sociale des Garennes (CVS), la réfection des rues de la Croix Blanche et du Val Notre Dame, la réalisation d'aires de jeux dans les quartiers des Musiciens et des Aviateurs. **Je suis intervenu...** auprès du Sous-préfet pour une demande de suivi social, auprès du Maire pour un problème de carte scolaire et le manque de places de parkings rue Blaise Pascal. **J'ai rencontré...** l'ACECAM, le syndicat CGT de Dunlopillo, le Collectif des musulmans du Mantois, l'association L'Eveil. J'ai accompagné également une délégation de parents d'élèves de l'Ecole Colette à la Sous-préfecture pour protester contre la loi Fillion. **J'ai soutenu...** les salariés de la SOTREMA en grève et envoyé un communiqué à la presse locale (qui ne l'a pas publié)